



GCM SA
GRAVIÈRE DE LA CLAIE-AUX-MOINES



CLIQUEZ POUR ENTRER !

Liste de prix 2023

Valable dès le 1^{er} janvier 2023



Association Suisse
de Déconstruction, Triage
et Recyclage



Pensez
Eco et Durable

Table des matières

page

A	Bétons et ECOBETONS®	
A1	Bétons classés selon norme SN EN 206	3-4
A2	Bétons non classés	5
A3	Bétons projetés	5
A4	ECOBETON® - Le béton recyclé classé, non classé, caverneux	6-7
A5	Styrobeton, béton à masse volumique légère	7
A6	Ciments disponibles	7
A7	Contribution environnementale + adaptation coût énergétique	7
A8	Presyn	8
A9	Adjuvants et fibres	9
A10	Production hivernale	9
A11	Béton selon norme SN EN 206	10-12
B	Matériaux, décharge et démolitions	
B1	Graves concassées et Ecogrades® (certifiées selon VSS 70 119)	13
B2	Granulats pour béton certifiés selon SN EN 12620	13
B3	Granulats non certifiés	13
B4	Graves et Ecogrades® stabilisées au ciment CEM II 42,5 N	13
B5	Décharge contrôlée de type A	14
B6	Démolition – Matériaux acceptés	14
C	Pompages et transports	
C1	Caractéristiques du camion-pompe	15
C2	Prix des camions-pompes	15
C3	Transports par malaxeurs pour pompages	15
C4	Conditions spéciales pour transports et pompages à prix forfaitaires	16
C5	Transports en régie	17
C6	Conditions pour les transports	17
D	Conditions et contacts	
D1	Conditions générales de livraison pour le béton	18-19
D2	Commande téléphonique + commande béton centrale	20
D3	Conditions générales et conditions de paiement	21
D4	Contacts	23

A Bétons et ECOBETONS®

Notre site de production est certifié par l'Association Suisse de Surveillance de Matériaux de Constructions Pierreux No 00247



A1 Bétons classés selon norme SN EN 206

Liste des bétons non exhaustive.

Pour les bétons aux performances particulières, des essais préalables sont obligatoires.

En fonction des caractéristiques exigées, les bétons peuvent être adjuvantés ou non.

N° recettes	Classe de résistance	Classe d'exposition	Classe de teneur en chlorure	Diamètre max. des granulats	Consistance	Application / Particularité	Remarques	Prix départ entrepreneur y. c. adjuvant
Bétons les plus utilisés								
Sorte A	B43300	C25/30	XC2	CI 0.10	16	C3	Standard	199.00
Sorte A	B43400	C25/30	XC2	CI 0.10	32	C3	Standard	195.00
RC-C25	E43400	C25/30	XC2	CI 0.20	32	C3	Standard - Ecobeton®	E25 191.00
Sorte B	B43310	C25/30	XC3	CI 0.10	16	C3	Pompable	203.00
Sorte B	B43410	C25/30	XC3	CI 0.10	32	C3	Pompable	199.00
RC-C25	E43410	C25/30	XC3	CI 0.20	32	C3	Pompable - Ecobeton®	E25 195.00
Sorte C	B44320	C30/37	XC4/XF1	CI 0.10	16	C3	Pompable	223.00
Sorte C	B44420	C30/37	XC4/XF1	CI 0.10	32	C3	Pompable	220.00
RC-C25	E44420	C30/37	XC4/XF1	CI 0.20	32	C3	Pompable - Ecobeton®	E30 216.00
Sorte G	B44331	C30/37	XC4/XD3/XF4	CI 0.10	16	C3	Pompable - GDS s. SIA 262	RAG P3 244.00
	B15330*	C35/45	XC4/XD3/XF4	CI 0.10	16	C3	Pompable - GDS s. TFB	RAG P3 235.75
Sorte G	B44431	C30/37	XC4/XD3/XF4	CI 0.10	32	C3	Pompable - GDS s. SIA 262	RAG P3 240.00
	B15431*	C35/45	XC4/XD3/XF4	CI 0.10	32	C3	Pompable - GDS s. TFB	RAG P3 234.00

Evolution de la résistance du béton à 20°C = moyen

Sorte C à Sorte G : résistance RAG P3 à spécifier à la commande

* GDS s. TFB sans air entraîné LP

Bétons autoplaçants SCC

	B33340	C25/30	XC3	CI 0.10	16	SF2	Pompable - SCC	232.05
	B34340	C30/37	XC4/XF1	CI 0.10	16	SF2	Pompable - SCC	237.65
	B24340	C30/37	XC3	CI 0.10	16	SF2	Pompable - SCC/hiver	250.10

Evolution de la résistance du béton à 20°C = lente

Bétons pour pieux / parois moulées

								E/C _{eq} max
P4	B43364	C25/30		CI 0.10	16	F5	Pompable - PPM	0.60 213.50
P4	B13464	C25/30		CI 0.10	32	F5	Pompable - PPM	0.60 207.80
P2	B44362	C30/37	XA3c	CI 0.10	16	F5	Pompable - PPM	0.50 231.00
P2	B44462	C30/37	XA3c	CI 0.10	32	F5	Pompable - PPM	0.50 228.70
P2	E44462	C30/37	XA3c	CI 0.10	32	F5	Pompable - PPM Ecobéton®	0.50 225.70
P2	B84362	C30/37	XA3s	CI 0.10	16	F5	Pompable - PPM	0.50 242.00
P2	B84462	C30/37	XA3s	CI 0.10	32	F5	Pompable - PPM	0.50 240.40
P2	E84462	C30/37	XA3s	CI 0.10	32	F5	Pompable - PPM Ecobéton®	0.50 237.00

Evolution de la résistance du béton à 20°C = lente

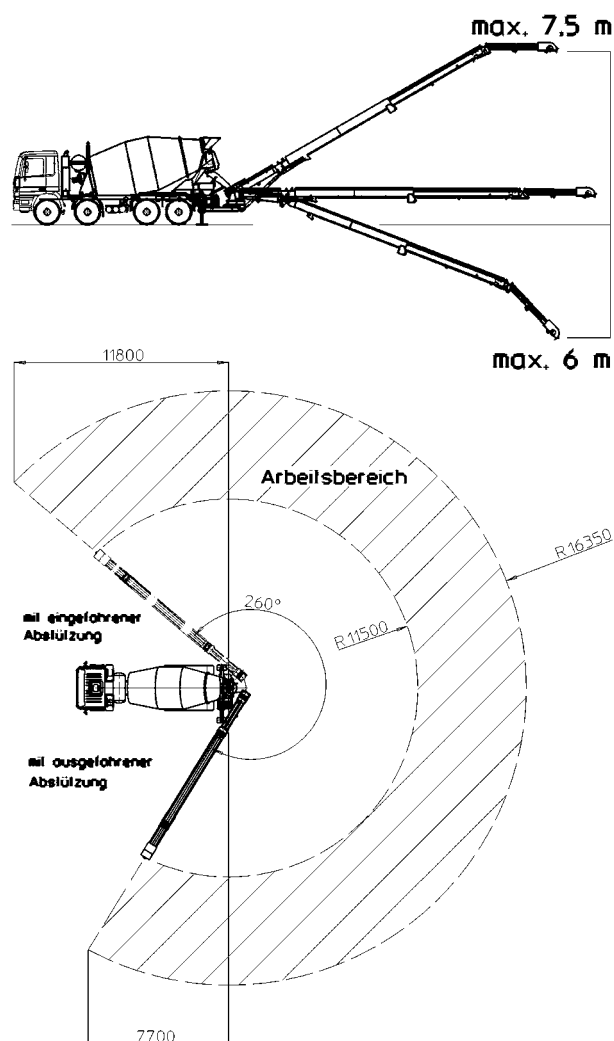
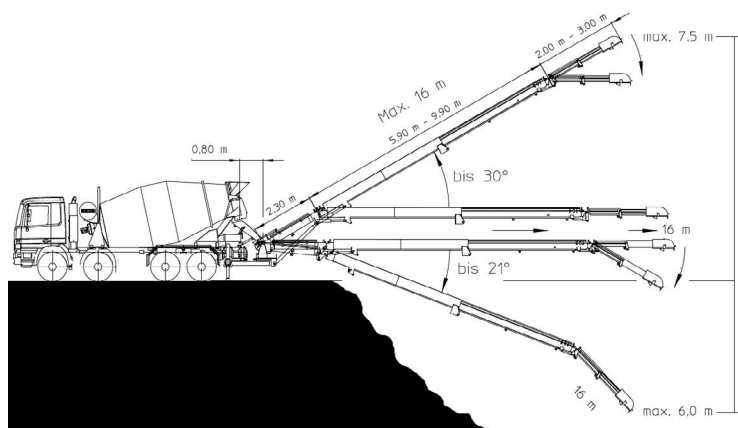
En sus des prix départ : Mesure réduction CO₂ + adaptation énergétique sous A7

Catalogue des articles normalisés du secteur suisse sur la construction. Conformité selon SN EN 206

Sorte de béton:	Sorte A	Sorte B	Sorte C	Sorte D	Sorte E*	Sorte F	Sorte G		
Exigences:				(T1)	(T2)	(T3)	(T4)	(P1)	(P2)
Conformité:	Béton selon SN EN 206								
Classe de résistance à la compression:	C20/25	C25/30	C30/37	C25/30	C25/30	C30/37	C30/37	C25/30	C25/30
Classe(s) d'exposition:	XC2	XC3	XC4	XC4	XC4	XC4	XC4	Aucune	Aucune
			XF1	XD1	XD1	XD3	XD3		
				XF2	XF4	XF2	XF4		
Diamètre nominal du grain maximal:	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32
Classe de teneur en chlorures:	CI 0.10	CI 0.10	CI 0.10	CI 0.10	CI 0.10	CI 0.10	CI 0.10	CI 0.10	CI 0.10
Classe de consistance:	C3	C3	C3	C3	C3	C3	C3	F4	F5
Résistance GDS	non	non	non	moyenne	élevée	moyenne	élevée	non	non
Autres classes d'exposition couvertes	XC1		XD1	XF1				XAc/XAs sur demande	XAc/XAs sur demande
				XF3					

* Les exigences sont couvertes par Sorte G.

Malaxeur-tapis : 8 m³ béton ou 12 m³ gravier



A2 Bétons non classés ou Ecobéton® maigres et caverneux / Mortiers

Bétons 0-22 / 0-32 + Caverneux 4-8 / 4-32 8-22 / 8-32 / 22-32

Dosage liant
CEM II / A-LL 42,5 N
ou CEM II / B-LL 32,5 R

Prix départ
entrepreneur
sans adjuvant

Ecobéton® maigres RC-M 0-20

Prix départ
entrepreneur
sans adjuvant

Ecobéton® caverneux RC-C 4-22

Prix départ
entrepreneur
sans adjuvant

Mortiers 0-4 / 0-8

Dosage liant
CEM I 42,5 N

Prix départ
entrepreneur
sans adjuvant

150 kg/m³	Fr. 168.00/m³
200 kg/m³	Fr. 176.00/m³
250 kg/m³	Fr. 184.00/m³
275 kg/m³	Fr. 188.00/m³
300 kg/m³	Fr. 192.00/m³
325 kg/m³	Fr. 196.00/m³
350 kg/m³	Fr. 200.00/m³
375 kg/m³	Fr. 204.00/m³
400 kg/m³	Fr. 208.00/m³
425 kg/m³	Fr. 212.00/m³
450 kg/m³	Fr. 216.00/m³

Selon disponibilité

150 kg/m³	Fr. 172.00/m³
200 kg/m³	Fr. 181.00/m³
250 kg/m³	Fr. 190.00/m³
275 kg/m³	Fr. 194.50/m³
300 kg/m³	Fr. 199.00/m³
325 kg/m³	Fr. 203.50/m³
350 kg/m³	Fr. 208.00/m³
375 kg/m³	Fr. 212.50/m³
400 kg/m³	Fr. 217.00/m³
425 kg/m³	Fr. 221.50/m³
450 kg/m³	Fr. 226.00/m³

Consistance = grue
La centrale garantit l'exactitude des dosages.

Les mortiers sont préparés avec
1150 litres de sable.

A3 Bétons projetés

Gunité voie sèche et humide

N° recette	Voie	Dosage en ciment CEM I 42,5N	Granulométrie	Prix départ entrepreneur sans adjuvant
G10235	sèche	350 kg / m³	0-8	Fr. 210.00/m³
E10235	sèche	350 kg / m³	0-8	Fr. 207.00/m³
G10240	sèche	400 kg / m³	0-8	Fr. 219.00/m³
E10240	sèche	400 kg / m³	0-8	Fr. 216.00/m³
P10240	humide	400 kg / m³	0-8	Fr. 219.00/m³
P10242	humide	425 kg / m³	0-8	Fr. 223.50/m³
P10245	humide	450 kg / m³	0-8	Fr. 228.00/m³

Bétons projetés classés voie humide

Classe de béton projeté	N° de la recette	Classe de résistance	Classe d'exposition	Classe de teneur en Chlorure	D _{max} des granulats	Consistance
CBP2	P13210	C25/30	XO	Cl. 0.10	8	F4
CBP4	P14120	C30/37	XA1/XD1	Cl. 0.10	4	F4
CBP6	P14131	C30/37	XA1/XD1/XC3/XF3	Cl. 0.10	4	F4
CBP6	P14231	C30/37	XA1/XD1/XC3/XF3	Cl. 0.10	8	F4

NB: voie sèche: le dosage en ciment (min. 350 kg / m³) se réfère à 1000 litres de granulats.

voie humide: le dosage en ciment (min. 400 kg / m³) se réfère à 1 m³ de béton mis en place.

En sus des prix départ : Mesure réduction CO₂ + adaptation énergétique sous A7

A4 ECOBETON® – Le béton recyclé classé, non classé, caverneux

Nos ECOBETONS® classés et non classés remplissent pleinement les conditions pour l'obtention du label **Minergie-ECO®**.

Nos ECOBETONS® classés sont certifiés selon les **normes SN EN 206 et SIA 2030**.

Dans la construction, le béton est le matériau le plus important du point de vue masse.

Utiliser du béton recyclé contribue à la sauvegarde de l'environnement.



ECOBETON® classé
Min. 25% de graviers recyclés béton, **jusqu'à 50%**



ECOBETON® non classé: RC-M
100% graviers recyclés béton + mélangés

ECOBETON® classé

N° recettes	Type de béton recyclé	Classe de résistance	Classe d'exposition	Classe de teneur en chlorure	D _{max} des granulats	Consistance	E _{rcm} [N/mm²]	Pompable	Adjuvant obligatoire	Prix départ entrepreneur y. c. adjuvant
E43400	Ecobeton®	RC-C25	C25/30	XC2	0.20	32	C3	E20	non	Fr. 191.00
E43410	Ecobeton®	RC-C25	C25/30	XC3	0.20	32	C3	E25	oui	Fr. 195.00
E44420	Ecobeton®	RC-C25	C30/37	XC4	0.20	32	C3	E30	oui	Fr. 216.00
E44428	Ecobeton®	RC-C50	C30/37	XC4	0.20	32	C3	E20	oui	Fr. 216.00
E41900	Ecobeton®	RC-M40	C16/20	X0	1.0	20	C2	EX	oui	Fr. 157.00

Evolution de la résistance du béton à 20° = moyen

► Sur demande, certaines recettes peuvent être produites avec du ciment CEM II / B-LL.

ECOBETON® non classé: Béton maigre, de remplissage et d'enrobage

N° recette		Type de béton recyclé	Cl.	D _{max} des granulats	Dosage Ciment [kg/m ³]	Application / Particularité	Adjuvant obligatoire	Prix départ entrepreneur y. c. adjuvant
E30915	Ecobeton®	RC-M40	1.0	22	150	Grue / sol	non	Fr. 133.00
E30920	Ecobeton®	RC-M40	1.0	22	200	Grue / sol	non	Fr. 141.00
E30925	Ecobeton®	RC-M40	1.0	22	250	Grue / sol	non	Fr. 149.00
E30921	Ecobeton®	RC-M40	1.0	22	250	Pompable	oui	Fr. 155.85

En sus des prix départ : Mesure réduction CO₂ + adaptation énergétique sous A7

ECOBETON® caverneux

N° recette	Type de béton recyclé	Cl.	D _{max} des granulats	Dosage Ciment [kg/m³]	Application / Particularité	Ajoutant obligatoire	Prix départ entrepreneur y. c. adjuvant
E40315	ECOBETON®	1.0	22	150	Grue / sol	non	Fr. 165.00
E40320	ECOBETON®	1.0	22	200	Grue / sol	non	Fr. 173.00
E40325	ECOBETON®	1.0	22	250	Grue / sol	non	Fr. 181.00

Selon disponibilité

ECOGUNITE®

N° recette	Voie	Dosage en ciment CEM I 42,5N	Granulométrie	Prix départ entrepreneur sans adjuvant
E10235	sèche	350 kg / m³	0-8	Fr. 207.00/m³
E10240	sèche	400 kg / m³	0-8	Fr. 216.00/m³

A5 STYROBETON, béton à masse volumique légère

(Sur demande, délai à déterminer)

Caractéristiques: résistance au feu - isolant thermique et phonique - pompable
pente max. 30 % - sans vibration

N° recette	MVA (kg / m³)	Dosage en ciment	Résistance à la compression	Prix départ entrepreneur
S10122	400	225 kg/m³	0,9 N/mm²	Fr. 296.00/m³
S10137	800 pompable	375 kg/m³	2,6 N/mm²	Fr. 329.00/m³
S10140	1000 pompable	400 kg/m³	4,9 N/mm²	Fr. 339.50/m³
S10141	1500 pompable	400 kg/m³	7,2 N/mm²	Fr. 309.50/m³
S10142	1800 pompable	400 kg/m³	8,6 N/mm²	Fr. 319.50/m³

A6 Ciments disponibles

(Prix du supplément calculé sur une quantité de minimum 20 tonnes)

Ciment CEM II / B-LL 32,5 R	sans supplément	Fr. 0.00/100 kg
Ciment CEM II / A-LL 42,5 N	sans supplément	Fr. 0.00/100 kg
Ciment CEM I 42,5 N	supplément	Fr. 2.50/100 kg
Ciment CEM II / A-LL 52,5 N	supplément	Fr. 3.50/100 kg

► Autres ciments possibles sur demande

A7 Contribution environnementale + adaptation énergétique, en sus

Mesure de réduction des émissions CO₂ du ciment, contribution environnementale **Fr. 2.80/m³**

Adaptation du coût énergétique **Béton non-classé Fr. 3.00/m³**

Béton classé Fr. 5.00/m³

(Fixe pour la période du 01.01.2023 au 30.06.2023, adaptable pour le 2^e semestre)

En sus des prix départ : Mesure réduction CO₂ + adaptation énergétique sous A7

Si esthétique – si économique

Une performance particulière s'impose pour répondre voire dépasser les exigences élevées de la technologie et de la mise en place du béton. Le béton de marque Presyn pretop avec ses excellentes propriétés et qualités se prête comme solution idéale pour la construction. Presyn pretop facilite et améliore la mise en place avec le plus grand rendement à moindre effort et une esthétique nettement améliorée. Presyn pretop offre, dans toutes les formes architecturales, un aspect visuel harmonieux et convainquant. Son excellente qualité convient à tous les projets et par toutes les saisons.

C'est logique, c'est écologique: réduction de CO₂

Les bétons Presyn pretop présentent un bilan écologique avantageux. Le gain en énergie, ainsi que la réduction des émissions CO₂ atteignent 15 % par rapport aux bétons ordinaires. Le béton pretop mérite d'être choisi grâce aux avantages techniques et écologiques. Même les maîtres d'œuvres écologiques sont persuadés des avantages de Presyn pretop.

Presyn pretop

Economique, Ecologique, Esthétique.



Propriétés prépondérantes

Indépendant des saisons, résistant à toute épreuve, aspect visuel amélioré et meilleur rendement de mise en place.

La qualité garantie par l'indépendance des saisons

- Retrait réduit
- Besoin en eau réduit
- Chaleur d'hydratation réduite

Le bon côté de Presyn pretop

- Joints de coffrage améliorés
- Aspect visuel amélioré
- Surfaces apparentes régulières et esthétiques
- Retouches superflues

Qualité de mise en place optimale

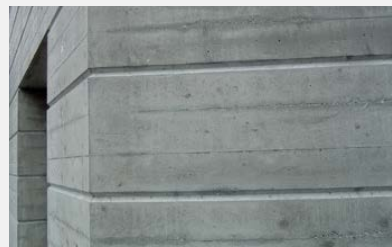
- Mise en place facilitée
- Temps de maniabilité prolongé
- Raidissement retardé
- Rendement de pompage amélioré
- Compactage facilité



Mise en place économique



Esthétique parfaite



Perfection jusqu'au dernier détail

Demandez notre documentation technique

A9 Adjuvants et fibres

Adjuvants et effets

	Dénomination	Dosage en % du poids du ciment	Prix
Antigel (sur demande uniquement)	FS	1,0	Fr. 4.00/kg
Aide de pompage	---	0,3 – 1,0	Fr. 5.50/kg
Retardateur de prise	VZ	0,2 – 3,0	Fr. 4.50/kg
Superfluidifiant	FM	0,5 – 1,5	Fr. 5.50/kg

Fibres synthétiques

	Type	Dosage	Prix
Fibres synthétiques pour mortier	18 mm	1 kg / m ³	Fr. 24.00 /kg
Fibres synthétiques pour béton STRUX	75 / 32	1,8 / 3,6 kg / m ³	Fr. 24.00 /kg

Fibres métalliques

Fibres métalliques pour bétons, bétons projetés et gunites	à définir	20-50 kg / m ³	sur demande
--	-----------	---------------------------	-------------

- Incorporation de produits fournis par les clients (fibres, teintes et adjuvants) sur demande
- Autres adjuvants et fibres sur demande

A10 Production hivernale

Supplément pour chauffage des granulats pour des températures extérieures inférieures à 0°C.	Fr. 7.00/m ³
Supplément pour chauffage de l'eau de gâchage pour une température de béton > à 12°C. (sur demande lors de la commande)	Fr. 12.00/m ³

A11 Béton selon norme SN EN 206

Clarté pour la norme de béton. Notre bref aperçu doit vous faciliter le travail quotidien et gagner votre sympathie pour le béton de grande qualité. Nous avons rassemblé toutes les informations pertinentes et les avons transposées de façon claire et succincte. Nous vous souhaitons beaucoup de succès.

Les normes de béton

SIA 262 construction en béton; valable à partir du 01.01.2013

SN EN 206:2013 + A2:2021 béton-partie 1: spécifications, performances, fabrication et conformité; valable à partir du 01.05.2022

SN EN 12620 granulats pour béton

SIA 118/262 conditions générales pour la construction en béton

SIA 2030 béton de recyclage (édition 2021)

SIA 2042:2022 résistance à la réaction alcali-granulat (RAG)

Si un planificateur veut utiliser un béton conforme aux normes, il doit mettre à l'avenir le béton en soumission selon SN EN 206. D'après la norme SIA 262, il sera question, en règle générale, de béton à propriétés spécifiées.

Nous disposons d'une gamme de béton résistant à la RAG. N'hésitez pas à nous contacter...

Types de béton selon SN EN 206

Selon la SIA 262, le béton doit généralement être spécifié d'après des propriétés.

Béton à propriétés spécifiées

Le client commande des propriétés, la centrale garantit que celles-ci sont atteintes. La centrale garantit les propriétés conformément à la norme et fournit les preuves d'essais correspondantes.

Béton à composition prescrite

Dans les cas particuliers, le béton peut être utilisé selon une composition prescrite. Les contrôles nécessaires et les examens exigés lors de la fabrication doivent être demandés et payés par le commettant. Le client commande une composition prescrite, la centrale garantit que celle-ci est observée. Pas de résistances garanties etc. Indications nécessaires: teneur de ciment, composition granulométrique, teneur en eau ou consistance, évt. adjuvants ou additifs (description complète).

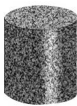
A indiquer lors de la commande:

SN EN 206 respect de la SN EN 206	C 25/30 Classe de résistance à la compression	XC2 (CH) Classe d'exposition	CL 0.10 Classe de teneur en chlorures	D max. 32 Dimension maximale des granulats	C3 Classe de consistance
--	--	---	---	--	---------------------------------------

Numéro de recette

Propriétés

► Classes de résistance à la compression selon SN EN 206

Concrete (béton anglais) C	Résistance à la compression sur cylindre 25 	Résistance à la compression sur cube 30 
---	--	--

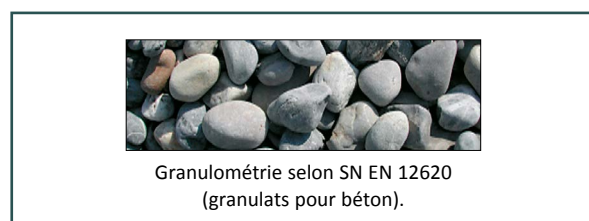
► Classes d'exposition selon SN EN 206



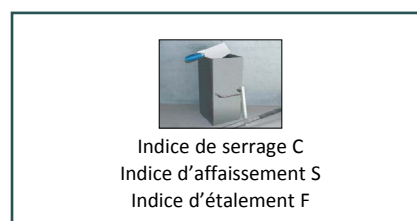
► Classes de teneur en chlorures selon SN EN 206

Cl 1.0 non armé	Cl 0.20 armé	Cl 0.10 précontraint
--------------------	-----------------	-------------------------

► Dimension maximale des granulats selon SN EN 206



► Consistance selon SN EN 206



Classes d'exposition

Désignation	Description de l'environnement	Désignation	Description de l'environnement
Aucun risque de corrosion ni d'attaque		Attaque gel/dégel avec ou sans agent de déverglaçage	
XO	béton non armé ou béton armé: très sec	XF1	Saturation modérée en eau sans agent de déverglaçage, surface verticale
Corrosion induite par la carbonatation		XF2	Saturation modérée en eau avec agent de déverglaçage, surface verticale
XC1	Sec ou humide en permanence	XF3	Forte saturation en eau sans agent de déverglaçage, surface horizontale
XC2	Humide, rarement sec	XF4	Forte saturation en eau avec agent de déverglaçage, surface horiz. + vert.
XC3	Humidité modérée	Attaque chimique	
XC4	Alternance d'humidité et séchage	XA1	Environnement à faible agressivité chimique
Corrosion induite par les chlorures (autres que marins)		XA2	Environnement d'agressivité chimique modérée
XD1	Humidité modérée	XA3	Environnement à forte agressivité chimique
XD2	Humide, rarement sec	XA1s à XA3s	Classification en raison de la teneur en sulfates dans les eaux souterraines ou dans le sol
XD3	Alternance d'humidité et séchage	XA1c à XA3c	Classification en raison d'autres types d'agression chimique (dissolvante)

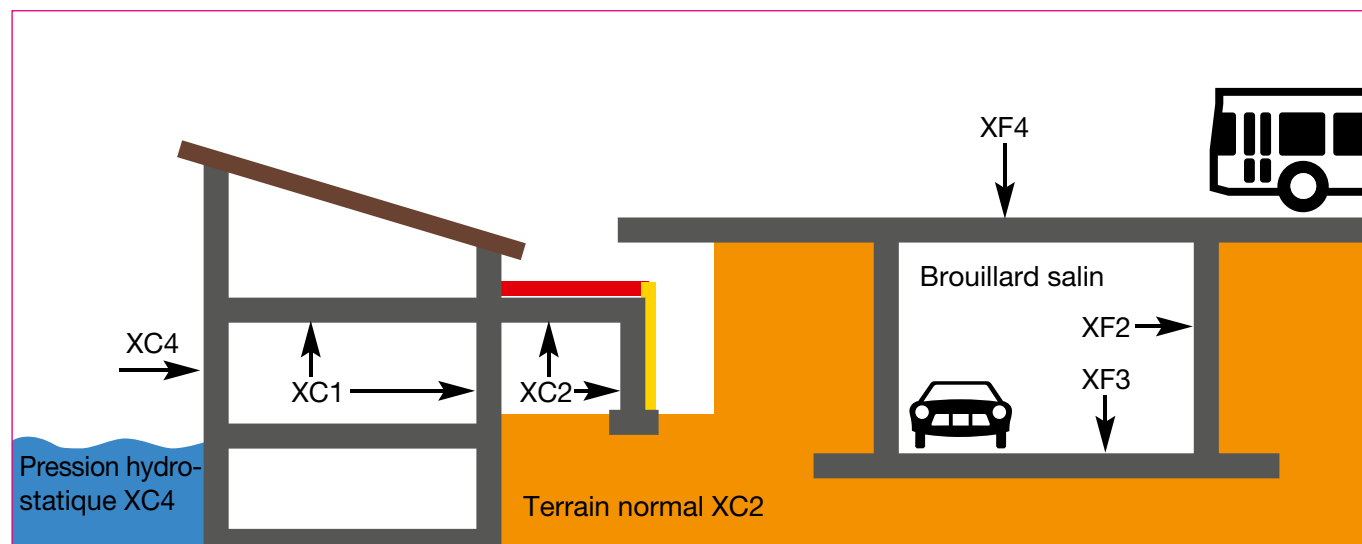
Classes de consistance

Indice de serrage		Etalement		Etalement SCC		Affaissement	
classe	valeur	classe	valeur (mm)	classe	valeur (mm)	classe	valeur (mm)
CO**	≥ 1,46	F1**	≤ 340	SF1	550 à 650	S1	10 à 40
C1	1,45 à 1,26	F2	350 à 410	SF2	660 à 750	S2	50 à 90
C2	1,25 à 1,11	F3	420 à 480	SF3	760 à 850	S3	100 à 150
C3	1,10 à 1,04	F4	490 à 550			S4	160 à 210
		F5	560 à 620			S5**	≥ 220
		F6**	≥ 630				

Il n'existe pas de corrélation reconnue entre les valeurs selon ces différentes méthodes.

** classes non recommandées pour ces méthodes d'essai par manque de sensibilité dans la mesure.

EXEMPLES D'APPLICATION



B Matériaux, décharge et démolitions

Notre site de production est certifié par l'Association Suisse de Surveillance des Matériaux de Constructions Pierreux N° 00332 + 00520



B1 Graves concassées et Ecogrades®

(certifiées selon VSS 70 119 et résistantes au gel*)

N° d'identification	Produits	Granulométrie	Densité [to./m³]	Prix départ Entrepreneur
33	Grave GNT (granulat naturel)*	0/45	1.71	Fr. 27.00/to.
32	Grave GNT (granulat naturel)*	0/22.4	1.62	Fr. 28.50/to.
73	Ecograde® RC-Grave de granulats béton*	0/45	1.56	Fr. 18.00/to.
72	Ecograde® RC-Grave de granulats béton*	0/22.4	1.50	Fr. 20.00/to.
76	Ecograde® RC-Grave de granulats asphalte	0/45	1.52	Fr. 11.00/to.
75	Ecograde® RC-Grave de granulats asphalte	0/22.4	1.48	Fr. 12.00/to.
79	Ecograde® RC-Grave A	0/45	1.68	Fr. 21.00/to.

B2 Granulats pour béton certifiés selon SN EN 12620

N° d'identification	Produits	Granulométrie	Densité [to./m³]	Prix départ Entrepreneur
1	Sable lavé GCM	0/4	1.45	Fr. 37.50/to.
10	Gravillon GCM	4/8	1.45	Fr. 37.50/to.
12	Gravillon GCM	8/22	1.45	Fr. 37.50/to.
13	Gravillon GCM	22/32	1.46	Fr. 37.50/to.

B3 Granulats non certifiés

N° d'identification	Produits	Granulométrie	Densité [to./m³]	Prix départ Entrepreneur
4	Sable fouille	0/2	1.35	Fr. 26.00/to.
6	Sable	0/8	1.55	Fr. 39.50/to.
15	Gravier	32/63	1.46	Fr. 35.50/to.
18	Boulet	80/200	1.64	Fr. 30.00/to.
19	Boulet	>200	1.64	Fr. 30.00/to.
20	Grave pour béton	0/16	1.70	Fr. 37.50/to.
21	Grave pour béton	0/32	1.82	Fr. 37.50/to.

B4 Graves et Ecogrades® stabilisées au ciment (sur demande préalable)

Grave stabilisée 0/45 ou 0/22.4 (résistant au gel)

Ecotab 0/45 ou 0/22.4 (Ecograde® stabilisée, résistantes au gel)

Dosage liant	Densité [to./m³]	Prix départ Entrepreneur	Dosage liant	Densité [to./m³]	Prix départ Entrepreneur
40 kg/m³	1,87	Fr. 39.20/to.	40 kg/m³	1,65	Fr. 31.20/ to.
50 kg/m³	1,88	Fr. 41.30/to.	50 kg/m³	1,66	Fr. 33.30/ to.
60 kg/m³	1,89	Fr. 43.40/to.	60 kg/m³	1,67	Fr. 35.40/ to.
70 kg/m³	1,90	Fr. 45.50/to.	70 kg/m³	1,68	Fr. 37.50/ to.
80 kg/m³	1,91	Fr. 47.60/to.	80 kg/m³	1,69	Fr. 39.60/ to.
90 kg/m³	1,92	Fr. 49.70/to.	90 kg/m³	1,70	Fr. 41.70/ to.
100 kg/m³	1,93	Fr. 51.80/to.	100 kg/m³	1,71	Fr. 43.80/ to.

B5 Décharge contrôlée de type A

- 42 Décharge pour terre d'excavation non polluée selon la directive fédérale sur les matériaux d'excavation. Attestation de la qualité de matériaux d'excavation obligatoire (formulaire QP71: à remplir en ligne sur le site de l'état de Vaud www.vd.ch, thème «Environnement» puis «Déchets»). Dans la zone concernée par la dioxine (www.geo.vd.ch, thème: Eaux et sites pollués, dioxine), une analyse est obligatoire pour les horizons A + B, ainsi que pour les horizons C remaniés. Prise en charge selon disponibilités. MVA moyenne 1,67 (uniquement sur demande et selon disponibilité): Fr. 18.–/to
- Taxe TASC Vaud
Taxe pour l'Assainissement des sites contaminés.
Prélèvement de l'Etat pour l'assainissement des sites pollués adaptable en cours d'année en fonction de la législation cantonale. Fr. 0.20/m³

B6 Démolition – Matériaux acceptés

Démolition du génie-civil et du bâtiment

La démolition du génie-civil et du bâtiment doit être exempte de **terre, bois, pièces métalliques de diamètre supérieur à 30 mm et 1000 mm de long, plâtre et déchets divers**. Dimensions maximum de 600 x 900 x 900 mm.

N°	Désignation GCM	Selon directive cantonale DCPE 875 (janvier 2017)	Prix
85	Béton propre 100 % (bloc) Hors mortier, hors éléments fins	Béton de démolition	gratuit
80	Démolition triée, béton et pierre	Matériaux minéraux de démolition non triés (terre cuite < 3 %)	Fr. 15.–/to
83	Briques terre cuite sans plâtre	Matériaux minéraux de démolition non triés (terre cuite > 3 %)	Fr. 30.–/to
88	Tuiles propres	Tuiles, débris de tuiles	gratuit
82	Enrobés bitumineux (selon disponibilité) HAP ≤ 250 mg/kg rapporté à la masse totale	Matériaux bitumineux de démolition de route pauvres en HAP ≤ 250 mg/kg	Fr. 38.–/to

Matériaux de démolition en présence de terre (ancien « démolition non triée ou grossièrement triée »)

- 81 Démolition triée, béton et pierre, mélangée à une faible proportion de terre d'excavation non polluée. Ce matériau de démolition doit être exempt de poutres en bois et métalliques, terre cuite, plâtre, pièces métalliques de diamètre supérieur à 30 mm et 1000 mm de long, fenêtres, volets, portes, et déchets divers. Fr. 36.–/to

Démolition hors dimension

- 84 Eléments de béton armé et ferraille hors des dimensions 600 x 900 x 900 mm Fr. 22.–/to

► Sont formellement proscrits: produits pollués par les hydrocarbures ou amiante et autres produits toxiques

Nos Ecogrades® correspondent aux labels ASR et nos installations sont conformes aux exigences de l'inspecteurat de l'ASR.

Membre de l'ASR (Association Suisse de Déconstruction, Triage et Recyclage).

C Pompages et transports

C1 Caractéristiques du camion-pompe

N° pompe	Portée du bras horizontale	Portée du bras verticale	Longueur de pompe
Pompe GCM	38 m	43 m	12 m

Les prix des pompages sont basés pour des livraisons «à bout de bras» et jusqu'à 38 m de l'axe de pivotement du bras, ne nécessitant pas la mise en place des tuyaux. Les tuyaux supplémentaires seront également facturés en fonction de chaque cas. Le montage, démontage ainsi que le nettoyage des tuyaux sont effectués par le client ou à sa charge.

C2 Prix des camions-pompes

Prix des pompages forfaitaire

Pompage de 1 à 6 m ³ (max. 1h30 en 1 transport, sans tuyaux)	Fr. 500.00/forfait
Pompage de 1 à 12 m ³ (min.12 m ³ /heure)	Fr. 550.00/forfait

Prix des pompages au m³ (min.12 m³/heure)

Pompage de 12.25 à 21.75 m ³	Fr. 41.00/m ³
Pompage de 22.00 à 39.75 m ³	Fr. 39.00/m ³
Pompage de 40.00 à 79.75 m ³	Fr. 37.00/m ³
Pompage de 80.00 à 149.75 m ³	Fr. 33.00/m ³
Pompage de 150.00 à 199.75 m ³	Fr. 30.00/m ³
Pompage de + de 200.00 m ³	Fr. 28.00/m ³

Supplément à l'heure

Temps supplémentaire de pompage	Fr. 250.00/heure
Attente camion-pompe	Fr. 210.00/heure
Attente camions-malaxeurs 3/4 essieux	Fr. 153.00/heure
Tuyaux supplémentaires	Plus value à convenir

Supplément pompe 52 m

Prix sur demande

C3 Transports par malaxeurs pour pompages

Camion-malaxeurs 3 – 4 ou 5 essieux pour ravitaillement en fonction de l'éloignement du chantier (prix indicatif):

1 à 3 km	Fr. 25.50/m ³	13 à 15 km	Fr. 36.50/m ³
4 à 6 km	Fr. 29.50/m ³	16 à 20 km	Fr. 43.00/m ³
7 à 9 km	Fr. 32.00/m ³	21 à 25 km	Fr. 48.00/m ³
10 à 12 km	Fr. 33.50/m ³		

- Minimum 6 m³ par voyage.
- Déchargement max. 20 minutes, supplément: tarif attente.

En sus : Indexation coût diesel selon indice ASTAG

C4 Conditions spéciales pour transports et pompages à prix forfaitaires

- Nous nous efforçons de respecter les horaires convenus, mais n'engageons pas notre responsabilité pour des dégâts pouvant résulter d'un début d'intervention retardée. Des cas de force majeure et pannes d'installation, quelles qu'en soient les causes, des encombrements ou restrictions de circulation, ainsi que l'impossibilité d'intervention indépendante de notre volonté nous dégagent de nos obligations pour la durée de ces incidents.
- En aucun cas nous ne pouvons être contraints à la fourniture de dédommagements ou autres prestations compensatoires. En particulier, nous ne pouvons pas être rendus responsables de dégâts directs ou indirects sur l'ouvrage, suite à des incidents techniques tels que panne de machine, bourrage de la conduite, etc.
- Les prix forfaitaires pour pompages sont établis en fonction du volume des étapes prévues par le client. Si à l'exécution le volume diffère sensiblement, le fournisseur calculera la plus ou moins value à facturer.
- La bouillaque (amorce de pompe) est facturée en plus et sera versée dans le coffrage ou ailleurs selon l'ouvrage réalisé et selon les directives du client.
- Sauf stipulation contraire, les prix du forfait du pompage s'entendent toujours pour une durée maximum de 1 heure 30 ou de 3 heures, et une longueur de tuyauterie de 38 m au maximum de l'axe pivotant du bras.
- Le client doit s'assurer que le chantier soit normalement accessible au camion-pompe, en particulier en ce qui concerne la portance du terrain et le dégagement nécessaire pour déployer la flèche (lignes électriques, etc.). Dans le cas d'accès difficile, une aide doit être mise à disposition par l'entreprise. Cette dernière est également tenue de prendre les mesures et mettre en place toutes dispositions en matière de signalisation routière et de protection des sols.
- Pour les travaux en ville, il réserve la place nécessaire à l'implantation de la pompe et à la manœuvre des camions-malaxeurs, et demande si nécessaire les autorisations de police.
- L'entreprise (client) est seule responsable du respect des règles et mesures de sécurité édictées par la SUVA en vue de la prévention d'accidents sur le chantier.
- Les éventuels temps d'attente de la pompe consécutifs à l'organisation du chantier, sont facturés en régie d'attente, au tarif de Fr. 210.00/h.
- Le type de malaxeur engagé, soit 3–4 ou 5 essieux, dépend des disponibilités.

Dans tous les cas, nos chauffeurs et machinistes ont l'obligation de noter les ajouts d'eau, les temps de travail et d'attente sur le rapport d'exécution, et de le faire signer par un responsable du chantier.

C5 Transports en régie

Type de transport	Régie	Attente
Camion-malaxeur 3–4 ou 5 essieux	Fr. 226.50/h	Fr. 156.00/h
Camion-malaxeur 5 essieux en tapis roulant max. 8,0 m³ béton ou 12,0 m³ gravier – tapis de 16 m de long	Fr. 264.00/h	
Camion silo 2 essieux (max. 4,0 m³ béton ou 9 to.)	Fr. 142.00/h	Fr. 99.00/h
Camion silo 4 essieux (max. 6,5 m³ béton ou 16,5 to.)	Fr. 183.50/h	Fr. 128.50/h
Camion silo 5 essieux (max. 9,0 m³ béton ou 23 to.)	Fr. 193.00/h	Fr. 134.50/h
Camion basculant 2 essieux (max. 4,0 m³ béton ou 9 to.)	Fr. 126.50/h	Fr. 88.50/h
Camion basculant 3/4 essieux	Fr. 168.50/h	Fr. 118.50/h
Camion basculant 5 essieux	Fr. 177.50/h	Fr. 124.50/h

En sus : Indexation coût diesel selon indice ASTAG

C6 Conditions pour les transports

Les prix des transports sont valables aux conditions suivantes:

- Les livraisons d’une étape doivent pouvoir se suivre sans interruption et sans attente entre les voyages.
- Les véhicules doivent être chargés au maximum de leur capacité légale. Lors d’étape de bétonnage, le dernier voyage incomplet, solde d’étape, est facturé au prix forfaitaire convenu.
- Les voyages isolés incomplets seront facturés au même tarif que les voyages complets ou en régie.
- Le chantier doit être aménagé de façon à pouvoir recevoir sans problème des camions de 18 à 40 tonnes, et de 2,55 m de large. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dégâts au revêtement de sol.
- Le déchargement doit se faire en 20 minutes. Si le déchargement dure plus longtemps, le temps supplémentaire est facturé au tarif de régie attente (voir tarif régie). Ces conditions ne sont pas applicables pour le transport en malaxeurs-tapis ou pour tout autre transport facturé en régie.
- Si le déchargement implique l’usage de goulotte supplémentaire, ou l’introduction d’adjuvant ou d’ajout exigeant un remalaxage, il sera convenu d’une plus-value sur le prix forfaitaire.
A défaut de convention, le temps supplémentaire effectif sera facturé au tarif de régie attente (voir tarif régie).
- Les commandes passées la veille avant 16h.00 sont prioritaires, les autres seront exécutées selon nos possibilités. Pour ces dernières, nous déclinons toute responsabilité pour d’éventuels retards.
- Le nombre de véhicules sera préalablement fixé d’un commun accord en fonction de la distance, du débit du chantier et de la nature de l’ouvrage. Le type de camion engagé, soit 2–3 ou 5 essieux, dépend des disponibilités.
- Nous déclinons toute responsabilité pour d’éventuels retards dus à des pannes, à une circulation excessive ou à des cas de force majeure. En aucun cas, nous ne pouvons être contraints à la fourniture de dédommagements ou autres prestations compensatoires.
- Pour être prise en considération, toute réclamation est à mentionner sur le bon de transport.

D Conditions et contacts



D1 Conditions générales de livraison pour le béton

Conditions générales de livraison

Toutes les commandes pour livraison de béton sont exécutées conformément aux conditions générales ci-après. Par la commande, le client accepte les conditions de livraison. Des conditions divergentes sont valables uniquement si la centrale à béton les a confirmées par écrit.

Les normes en vigueur sur lesquelles se base la commande sont déterminantes pour les propriétés du béton frais, ainsi que pour la qualité du béton durci et des contrôles. Les livraisons de béton s'effectuent conformément à la norme SIA 262. Sont applicables pour les essais du béton frais et du béton durci les normes d'essais récapitulées dans les normes SIA 262/1 et SN EN 206.

1. Prix courants et offres

Les prix de base des prix courants imprimés sont valables, sous réserve de conventions spéciales, exclusivement pour les entreprises de construction. Les prix et les conditions cités restent valables jusqu'à révocation ou jusqu'à publication de nouveaux prix courants ayant une validité générale. Ils n'acquièrent la force obligatoire qu'avec l'acceptation d'une commande qui nous est passée sur la base de ces prix courants. La validité d'offres particulières est limitée à 6 mois, sous réserve de conventions spéciales.

Tous les prix s'entendent pour livraison départ centrale à béton, sans TVA. Les prix au m³ se réfèrent au m³ de béton mis en place.

En outre, les prix sont valables pour des achats et des livraisons pendant les heures d'ouverture de la centrale à béton. Des livraisons en dehors de ces heures ne sont exécutées que selon entente préalable et moyennant des suppléments adéquats. Au cas où l'on convient d'une livraison franco chantier, le prix de transport convenu est valable pour le parcours d'acheminement le plus court, praticable sans problème, et pour la prise en charge immédiate du béton par le client. Un temps d'attente supplémentaire pour le véhicule et le personnel peut être facturé en sus.

Pendant les mois d'hiver, du 1^{er} décembre à fin février, un supplément peut être porté en compte. Dans les régions avec des conditions climatiques extrêmes, par exemple les régions de montagne, une autre période peut être déterminée.

2. Passation et acceptation de la commande

Les commandes doivent être effectuées la veille jusqu'à 16.00 heures au plus tard. Les commandes antérieures ont la priorité pour la livraison. Lors de la commande, la centrale à béton a besoin d'indications précises et spécifiques concernant la sorte de béton (selon norme déterminante SN EN 206), la quantité de béton, le mode de mise en place et la consistance désirée ainsi que du début et du programme des livraisons. Les commandes et les livraisons échelonnées sont toujours acceptées conformément aux possibilités de livraison dans chaque cas.

Si lors de la commande, un béton à performances spécifiées est exigé, conformément à SIA 262, il faut indiquer les propriétés selon SN EN 206 ou la sorte de béton selon CAN.

Si le client exige, conformément à SIA 262, du béton à composition prescrite, des analyses détaillées relatives à la faisabilité s'avèrent indispensables entre planificateur, client et centrale à béton. Concernant le béton à composition prescrite, la centrale à béton garantit exclusivement la composition correcte du mélange de béton dans le cadre des tolérances définies par la SN EN 206.

Pour la compétence relative à des modifications, il faut prévoir des instructions précises. Au cas où des essais préalables s'avèrent nécessaires pour la fabrication d'un béton, les coûts sont, après entente préalable, à la charge de l'acheteur.

3. Adjuvants et ajouts

L'adjonction d'adjuvants au béton, concernant le choix du produit et son dosage, est l'affaire de la centrale à béton. Si l'acheteur exige des produits et/ou des dosages déterminés, seul le respect du mélange demandé est garanti. Dans ce cas, toute responsabilité pour l'effet escompté de ces additifs, de même que le risque de conséquences dommageables pour le comportement du béton, sont rejetés. Dans ces circonstances, la centrale à béton est en droit de porter en compte une majoration pour frais supplémentaires.

Lors de commandes de béton selon des performances particulières, conformément à SIA 262, toute garantie relative aux propriétés du béton s'éteint automatiquement si l'acheteur prescrit l'utilisation d'un adjuvant ou d'une matière première déterminée.

4. Livraison

Les indications relatives au moment de livraison se comprennent toujours, compte tenu d'une exploitation éventuelle aux heures de pointe, avec une tolérance d'une demi-heure. Si un retard plus important est inévitable par suite de raisons imprévisibles, telles que panne de courant, manque d'eau, défectuosité de machines, livraison non effectuée ou cas de force majeure, l'acheteur doit en être informé immédiatement, (avec la possibilité de se faire livrer) en offrant éventuellement la possibilité d'une livraison par d'autres centrales à béton. Toutefois, aucune responsabilité ne peut être assumée pour un temps d'attente éventuel ou d'autres dommages directs ou indirects. Le client est tenu à signaler immédiatement à la centrale à béton d'éventuels retards dans la réception des matériaux. S'il néglige de le faire, il est responsable de la détérioration des matériaux qui en résulte et d'autres conséquences de la demeure.

5. Garantie

La centrale à béton garantit la livraison de la quantité et de la qualité conformes à la commande.

Sont déterminants pour la justification de la qualité du béton, les essais du béton selon SIA 262/1 et SN EN 206 et avec les éprouvettes préparées par la centrale à béton ou en présence d'un représentant de cette dernière. L'uniformité de couleur du béton livré ne peut être garantie que sur la base d'une convention écrite y relative.

En vertu de cette garantie, la centrale à béton s'engage – une réclamation en temps utile et objectivement fondée étant présumée – à remplacer gratuitement le béton faisant l'objet d'une contestation ou, si le matériau est utilisable dans certaines limites, à accorder une réduction de prix adéquate. Est aussi assumée dans ce contexte la responsabilité pour des dommages causés aux ouvrages construits avec le béton livré, à la condition que ces dommages doivent être attribués de manière probante à la qualité déficiente du béton, et qu'en plus, l'acheteur encoure la responsabilité pour les dommages subis. Pour d'autres dommages directs ou indirects, toute responsabilité est exclue.

6. Réclamation pour défauts

Il incombe à l'acheteur de contrôler, lors de la livraison du béton, si

- a) l'indication sur le bulletin de livraison correspond à sa commande
- b) la livraison présente des défauts apparents

Lors de livraison franco chantier, est valable comme délivrance la remise sur le site de construction, et lors de livraison départ

usine, le chargement du béton sur le camion. Afin que la centrale à béton puisse vérifier le bien-fondé d'éventuelles réclamations, ces dernières doivent être déposées autant que possible avant la mise en place du béton dans le coffrage. Les défauts qui ne peuvent pas être constatés lors de la livraison doivent faire l'objet d'une réclamation immédiatement après avoir été découverts. Si le client a des doutes quant à la qualité du béton livré et qu'un éclaircissement immédiat n'est pas possible, il est tenu de prélever une éprouvette. La centrale à béton doit être invitée d'emblée à assister au prélèvement de l'éprouvette. Le résultat de cet essai n'est reconnu par la centrale à béton que si on a procédé au prélèvement de l'éprouvette immédiatement après la livraison et conformément aux prescriptions de la norme SN EN 206, et que l'éprouvette a été envoyée à un office de contrôle reconnu pour appréciation. Si le test démontre que la réclamation est fondée, la centrale à béton se charge des coûts de l'essai. Sinon, ils doivent être supportés par le client.

7. Conditions de paiement

Sont valables pour le paiement des livraisons facturées et des frais accessoires, tels que temps d'attente, supplément d'hiver, etc., sous réserve d'autres conventions écrites, les conditions de paiement indiquées dans le prix courant.

Toutes les livraisons sur le même chantier sont considérées comme livraisons successives, indépendamment de la durée ou des interruptions dans les achats. La centrale à béton se réserve la possibilité de facturations partielles. Des réclamations concernant une livraison n'autorisent pas l'acheteur à surseoir au règlement de factures échues relatives aux autres livraisons. Après expiration du délai de paiement, la centrale à béton se réserve l'inscription du droit de gage des artisans de la construction.

8. Lieu d'exécution et for juridique

Le lieu d'exécution et le for juridique sont, également lors de livraison franco chantier, le domicile légal de la centrale à béton. Les jugements en cas de litige sont de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires.

Berne, janvier 2016

D2 Commande téléphonique + commande de béton centrale

Aide à la commande des bétons classés par téléphone	
Merci de remplir les cases avant de téléphoner aux commandes : 021 784 84 35 Pour des raisons de qualités, toutes les commandes téléphoniques sont enregistrées.	
Date :	N° recette :
Malaxeurs / basculants :	Classe de résistance :
Ecart entre camions :	Classe d'exposition :
Pompe à béton :	RAG P3 :
Quantité en m3 :	Béton : Sorte A / B / C / D / F / G
Responsable :	0/16 0/32
Adresse :	Antigel, retardateur :
Ville :	Mur / radier / fondation / dalle / escalier / bordure
N° de chantier :	Pente → Consistance ?

Les classes d'exposition et de résistance se trouvent généralement sur le plan de coffrage.

L'indication de la classe de résistance RAG P3 se trouve généralement dans les conditions particulières.

En cas de doute ou pour un conseil : Anthony Ponge au 079 964 23 21 et au 021 784 84 30



DATE : ____ / ____ / ____

Quantité : m³

Client : _____

Chantier : _____

Plaque d'immatriculation

Non Classé	CIMENT	GRANULOMETRIE	PLASTICITE	
Béton ☐	☐	Mortier 0/4 ☐	SEC ☐	
Ecobéton ☐	150 ☐		0/8 ☐	NORMAL ☐
Mortier ☐	200 ☐	Ecobéton 0/20 ☐	MOUILLE ☐	
Caverneux ☐	250 ☐		AJOUTS ET ADJUVANTS	
Gunité ☐	300 ☐	Béton 0/8 ☐	Retardateur de prise ... h	
	325 ☐		0/16 ☐	Antigel 1 % ☐
Classé	350 ☐		0/32 ☐	Hydrofuge 0.5 % ☐
	375 ☐	Caverneux	Fibres synthétiques ☐	
	400 ☐		SIGNATURE CLIENT :	
Autre : ☐				

Remarques : TV stabilisé et Ecostab sur commande

Commande : tél. 021 784 84 35 et fax 021 784 84 36

Renseignements : M. Ponge 079 964 23 21

Adresse : Ch. de Geffry 2, 1073 Savigny

D3 Conditions générales et conditions de paiement

- Prix: départ La Claie-aux-Moines, sans transport, sous réserve de renchérissement ou d'indexation en cours d'année
- TVA: non comprise
- Contribution environnementale: non comprise (ciment)
- Adaptation coût énergétique: non comprise
- Prix des transports: sur demande
- Indexation coût diesel selon ASTAG: non comprise
- Prix pour particuliers: + 15 % pour les bétons, adjuvants et fibres.
+ 30 % pour les matériaux, démolitions et décharge.
- Garanties: selon conditions générales de livraison ASGB janvier 2016
- Paiement: 30 jours net
- Intérêts de retard: 5 % dès le 35^e jour
- Commandes: Pour des raisons de qualités, toutes les commandes téléphoniques sont enregistrées.
- Heures d'ouverture et de chargement: Selon affichage sur site. En dehors de ces heures d'ouverture, **nos commandes sont prioritaires.**
Week-end, jours fériés et nuits: sur demande préalable



A series of horizontal orange lines spanning the width of the page, providing a template for writing the table of contents.

D4 Contacts

Administration

Direction

DORTHE LAURENT

Tél. 021 784 84 30
Fax 021 784 84 31
Mobile 079 210 90 27
Email ldorthe@gcm.ch

Comptabilité et facturation

SALAZAR AARON

Tél. 021 784 84 30
Fax 021 784 84 31
Email asalazar@gcm.ch

Administration – secrétariat

RUCHAT EDLIRA & DEIDDA LAURA

Tél. 021 784 84 30
Fax 021 784 84 31
Email admin@gcm.ch

Technique

Technique et conseils clients

PONGE ANTHONY

Tél. 021 784 84 30
Fax 021 784 84 31
Mobile 079 964 23 21
Email aponge@gcm.ch

Fabrication des bétons

HERNANDEZ RICARDO

Tél. 021 784 84 30
Fax 021 784 84 31
Mobile 076 329 81 94
Email rhernandez@gcm.ch

Commandes des bétons et matériaux + pesage

GACHET PATRICK & RIBLE FABIEN

Tél. 021 784 84 35
Fax 021 784 84 36
Email pgachet@gcm.ch
frible@gcm.ch

Correspondance

Gravière de la Claie-aux-Moines S.A.
Chemin de Geffry 2
1073 **SAVIGNY**

Tél. 021 784 84 30
Fax 021 784 84 31
Email admin@gcm.ch
Homepage www.gcm.ch



Pensez
Eco et Durable